

L'ÉTANG DE CHAMBORT ET LES MOULINS, PAR LES TEXTES.

D'autres textes traitent des moulins de la Chaussée et de son corollaire l'étang. Voici ceux qu'il m'a été possible de réunir :

Compte des frais¹ des travaux effectués sur les moulins de la Chaussée : fragment de rôle. Ce texte, très peu contrasté dans sa partie haute, et difficile à lire, emploie déjà les termes « ...pour les moulins de la chaussée ». 1315.

« A Sainçon Guion, garde de l'estanc de Chambort ... » (1319)²

« *Du molin³ de le Cauchié de Chambort qui a esté ceste anée en la main Monseigneur, rechet et compté par frere Thomas maistre des yauwes demourant ou dit molin, pour ce, compté XXV muids II stiers mines vallent XXVIII muis IX stiers* » 1319.

« Si les moulins⁴ à blé de la chaussée de l'étang de Chambord étaient confiés en 1349, à la garde d'Estienne Pasquier (« musnier » à gages qui les fit « miodre » de la Saint-Jean à Noël), c'est qu'ils n'avaient pu être loués, vu leur mauvais état, et bien qu'ils aient été « criez deument » à Blois et à Huisseau ; ils étaient donc « en la main Monseigneur » 1349.

Revenus⁵ du prieuré d'Huisseau-sur Cosson : « *Uxeau.*

S'ensuit le double des revenus des héritages et autres choses du prieuré d'Uxeau pres bloys. Le prieuré d'Uxeau ha ...

Item un septier sur le moulin de la chaussée de monseigneur le conte de bloys...

...l'an de nostre seigneur mil trois cents guarante deuz au mercredy apres la feste de la translation du bien heureuz saint martin » 1342.

Quittance⁶ donnée par « *frère Gilles Largentier, prieur de chambort ... lesquels me sont debus chascun an de rente pour le regort⁷ de l'estang de chambort, la some de XX solz tournois au terme dou noel...* » 20 mai 1363.

« Guil. Harnautin, sergent et garde de la *chaucée le Comte lez Chambort* » (vers 1365)⁸

Autre quittance⁹ de Pierre Marque de trois muids de seigle sur une rente à lui due « *desd mollins de la chaussee de letanch de chambort* » 11 avril 1371.

¹ A. D. Loiret, fonds Joursanvault, 6 J 12, pièce n° 1.

² Joseph de Croy, « Compte des recettes et dépenses du comté de Blois en l'année 1319 », *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher*, 1901, t. 15, p. 301

³ *Ibid.*, p. 325. Contribution de Thomas Grappy.

⁴ Isabelle Guérin, *La vie rurale en Sologne aux XIV e et XV e siècles*, SEVPEN ; citant p. 235 : Bibl. Blois, Coll. Joursanvault, L.

⁵ A.D. 41, 3 H 101.

⁶ Bibliothèque Abbé Grégoire, Blois, fonds Joursanvault, S 56.

⁷ Comprendre *débordement*.

⁸ *Catalogue analytique ...*, Joursanvault, p. 182, lot n° 3225.

Encore par Pierre Marque, une quittance¹⁰ « *de trois muys de seigle qui li ont esté accordéz... en leschange que il a fait a monseigneur de la rente de blé que il prenoit sur les molins de la chaucée de chambort...* » 24 avril 1371.

« *...il a esté accordé entre les gens de monseigneur [le comte de Blois] d'une part et le procureur des religieuses abbesse du couvent du lieu notre dame lez remorentin d'aytre part que le dit monseigneur leur paiera ... cent livrées de bois pris en la forest de ~~blois~~ briodan pour édifier et refaire leur église grange et mesons qui ont esté destruites par les guerres¹¹ ... que pour touz arreraiges que pierre marque leur devoit...que le dit marque prenoit de rente sur les molins doudit monseigneur qui sont a la chaussée de chambort...* »¹². 24 avril 1371.

Au sujet de la rente¹³ ci-dessus, « *par certain accort et eschange pieça fait entre notre tre redoubté seigneur monseigneur le conte de blois d'une part et pierre marques escuier* », que celui-ci « *avoit sur les molins de notre dit seigneur à la chaucée de chambort* » le comte s'engage à payer « *deux muys de segle de annuel et perpetuel rente à la mesure dudit lieu que labbeesse du lieu notre dame les remorentin avoit acoustume d'avoir et prendre sur la dite rente que le dit escuier avoit sur lesdiz molins chascun an au terme de la saint michel* ».... « *donné abloys le vint et cinquiesme jour du moys de janvier lan de grace mil trois cens et soixante et doze* » (1372).

« Par accord passé entre le comte de Blois et les religieuses du couvent du Lieu Notre-Dame, le comte paie cinq muys de seigle, quatre muys d'avoine et 100 livres de bois à prendre en la forêt de Briodan, en échange d'une rente que lesdites religieuses avaient sur les moulins qui sont à la chaucée de Chambort. (1371)¹⁴.

Quittance¹⁵ « *que je frere jamet hemon prieur duixeau¹⁶ et de chambort cognois avoir eu et receu de mon tre redoubte seigneur mons le comte debloys par la main de jehan deschamps son receveur abloys la some de quatre livres tournois cest asavoir pour ii muys de vin... et pour le regort de lestang de chambort xx solz que mondit seigneur me doit par chascun an de rente auterme de noel...* » 19 avril 1376.

« *Sachent touz que nous seur Jehanne Lamboigne humble abbesse du lieu notre dame les remorentin cognoist et confesse avoir eu et receu de mon tre redoubté monseigneur le conte de blois par la main de Jouffroy Boichier grenetier de mons de blois a blois deux muys de seigle qui nous sont deubx danuel et perpetuel rente le jour de saint michel sur les molins de la chaussee le conte de lestein de chambort...* »¹⁷. 17 novembre 1383 (fig. 13).

⁹ Bibliothèque Abbé Grégoire, Blois, fonds Joursanvault, S 66.

¹⁰ Bibliothèque Abbé Grégoire, Blois, fonds Joursanvault, S 67.

¹¹ Dites de Cent Ans.

¹² A. D. Loiret, fonds Joursanvault, 6 J 23, pièce n° 86.

¹³ Bibliothèque Abbé Grégoire, Blois, fonds Joursanvault, S 73.

¹⁴ *Catalogue analytique ...*, Joursanvault, p. 202, lot n° 3319. Pourtant en 1574 et 1579, l'abbesse du Lieu encaissait une rente annuelle perpétuelle sur ces moulins.

¹⁵ Bibliothèque Abbé Grégoire, Blois, fonds Joursanvault, S 77.

¹⁶ D'Huisseau.

¹⁷ A. D. Loiret, fonds Joursanvault, 6 J 23, pièce n° 97.

Fig. 13 : Extrait de deux lignes de 6 J 23, 97. Arch. dep. du Loiret, cliché Luc Voland.
« le jour de saint michel sur les molins de la chaussee le conte de lestein de chambort »

« La mise à sec des étangs¹⁸ ayant souvent pour conséquence d'interrompre le travail des moulins, le maître des eaux, à cette occasion, a une mission de contrôle. Il remet une cédule, scellée de son sceau, indiquant la durée du chômage et cette pièce fait foi lorsqu'il s'agit d'évaluer le taux du dégrèvement accordé au fermier. Il y a une cédule de Pierre Breton¹⁹, Me des eaux, pour les moulins de la Chaussée-le-Comte de juillet 1388.

Quittance par laquelle « gilleton vigieux chastelain de chambort congnois avoir heu et receu de mon tre re doutte seigneur mons le duc dorleans conte de vallon de blois et de beau monst par la main guillaume girard maistre de ses eaux en ladite conté la some de vxix sol les quels mestoiens deux pour plusieurs despens que messeigneurs du conseil avoient fais pour visiter la fiere chaucee de lestang de chambort.... et pour amener les pupleins²⁰ audit estang de chambort » 11 avril 1398.

« Gilexon Vigueroux, garde de la chaucee le Comte et châtelain de Chambort » (vers 1395)²¹

Une autre quittance²² de « Jehanne Lamboine » évoque la même rente : « au terme de la saint michel sur les moullins de la chaussee le conte... » à la saint Luc 1399.

Un acte plus tardif par lequel « je francois de villeblesme receveur du domaine du duche dorls pour ma dame la duchesse dorleans de milan et contesse avon receu de jacques calipel maistre des eaues de mad dame ou conté de blois la some de treize livres dixhuit solz tournois ... pour quatorze cens penars prins et achectez de moy iceulx menez et conduitz ou grant estang de chambort pour le peupler ... et pour onze seillees de carpeau achectez de moy pareillement ... menez en lestang de pigelee lesquels penars et carpeau ont este admenez des estangs de chateauneuf ». 15 juin 1476.

En 1489, le grand étang de Chambord fut peuplé avec quatre milliers de grand pénard ; on laissa en outre, pour la reproduction, plusieurs carpes et tous les brochetons avec toute la friture, « qui n'estoit pas à compter pour le peuplement dudit estang »²³.

Le grand étang de Chambord²⁴, l'étang Neuf de Boulogne et l'étang des Bonshommes furent afferméés pour douze ans en 1493 (28 juillet), à Pierre Cottereau, marchand de Blois,

¹⁸ J. de Croy, *op. cit.*, p. 104.

¹⁹ P. Orig. 504, Breton, n° 5.

²⁰ Petits poissons de peuplement.

²¹ *Catalogue analytique* ..., Joursanvault, p. 182, lot n° 3236.

²² A. D. Loiret, fonds Joursanvault, 6 J 24, pièce n° 32.

²³ Isabelle Guérin, *id.* : Pièce jointe n° X. à voir en fin de dossier.

²⁴ *Ibid.*

avec le moulin de l'étang de Chambord, pour 256 livres de rente annuelle, payables par moitié à Noël et à la Toussaint.

Enfin un écrit de 1544 : préposé aux travaux hydrauliques, Paul de Breignan³⁶ faisait travailler « *au duict par lui entrepris pour conduire l'eau aux moulins de la Chaussée le Conte* ».

Préposé aux travaux hydrauliques, Paul de Breignan²⁵ faisait travailler « *au duict par lui entrepris pour conduire l'eau aux moulins de la Chaussée le Conte* » 1544.

Le 25 juin 1545, Jacques Coqueau qui termina sa carrière comme maître des ouvrages du Comté de Blois, signe un rapport²⁶ sur les réparations du moulin de la Chaussée-le-Comte, du château de Montfrault et à la Rougerolle, conformément aux devis et marchés.

« *Nous Jeanne de la Magdeleine habesse du lieu notre dame près remorentin confessons avoir heu et receu de noble homme mr Jehan Seigneur la quantité de trente septiers de bled seille²⁷ mesure dudict blois qui nous sont deus chascun an sur les mollins de la chaussée le compte de rente annuelle perpetuelle... a cause de lantienne fondation et augmentation de notre dite habaie²⁸ ...* »²⁹. 5 décembre 1574.

« *Nous Jehanne de la Magdeleine abbesse du ... sur les moulins de la chaussée le conte deppendans dudict domaine de bloys...* »³⁰. 29 mars 1579.

Moulins et étang sont évidemment étroitement mêlés dans tous ces documents qui témoignent de l'importance de ce site pendant les trois siècles qui ont suivi sa création, et de la vie qui s'organise autour de « *la fiere chaucee de lestang de chambort* ».

La surveillance des eaux est une constante. Le débordement de l'étang est craint. Pour ouvrir l'issue davantage en cas de hautes eaux, et la réduire en cas de baisse de la rivière, une surveillance est organisée et payée.

L'étang est pêché et empoissonné, ce qui génère commerce et profit.

Les moulins tournent et créent de la richesse par la vente de la mouture. Ils sont le support de rentes qui s'échangent ou se rachètent, étendant leurs retombées jusqu'à Blois ou Romorantin. Des artisans les réparent.

Enfin, encore à la fin du XIVE siècle, les conseillers du comte viennent visiter la chaussée. L'étang de Chambord et sa digue étaient pour les gens de l'époque une grande œuvre dont ils pouvaient s'enorgueillir.

La largeur de l'étang correspond à la longueur de la digue, environ 190 m. Il est difficile d'apprécier sa remontée vers Chambord. Son emprise, en quatre siècles de traversée par la rivière s'est incontestablement envasée. Une mesure au théodolite, à partie du point haut de la prise d'eau du moulin sud, ne donnerait qu'un résultat improbable.

²⁵ Joseph de Croy, Nouveaux documents pour servir à l'histoire de la création des résidences royales du bord de la Loire, Paris 1894, p. 181. A. N. P 28811, f° 153 v°.

²⁶ Arch. nat. P 2881¹, f° 171. Croy, *op. cit.*, p. 93, note 1.S

²⁷ Seigle.

²⁸ Abbaye.

²⁹ A. D. Loiret, fonds Joursanvault, 6 J 24, pièce n° 107.

³⁰ A. D. Loiret, fonds Joursanvault, 6 J 24, pièce n° 108.

« *En travers du Cosson* »

On remarque au fond des étangs de Sologne un ruisseau qui le draine du point haut (la queue de l'étang) vers le point bas (la bonde).

Nous avons ici le même phénomène. Le pont, issue des eaux de la rivière, est situé à l'extrémité nord de la digue. De cet emplacement, tourné vers l'aval, on voit parfaitement l'ancien cours de la rivière sortir, à cinquante mètres de la digue, sous l'actuel mur de Chambord, et décrire un large méandre vers le pont³¹.

Rappelons que la construction du mur³², entamée *vers 1543 sera abandonnée*³³ *vers 1548* ». Gaston d'Orléans ordonne³⁴ « le 27 septembre 1641, le prolongement de la clôture laissée inachevée par Henri II ». Ce travail est « complété³⁵, en 1643-1645, par des agrandissements du domaine, bientôt enclos d'un nouveau mur, sur les paroisses de La Chaussée-le-Comte, Saumery et Thoury ».

Ce dernier document date l'achèvement des murs ; le mur nord du parc, à la Chaussée, entre autres sections, qui sera bâti sur l'emprise de l'ancien étang de Chambord en 1645, en cohérence avec l'abandon des moulins et les travaux d'assèchement.

³¹ Ne reprenons pas la querelle de la poule et de l'œuf. Il n'est pas d'un grand intérêt de savoir si le méandre a précédé le pont, ou si le Cosson a recreusé son lit face à l'issue de ses eaux. Aucune de ces deux options ne heurte la logique.

³² Jusque là, le parc était clos de pieux : « Un premier *bournaige* eut lieu en 1523, *sur lesquelles auriez fait planter et picquer paulx de bois...* » A.D. L.-et-Ch., 3 H 101, pièce 52. Vidimus du 29 septembre 1540.

³³ De Croy, 1894, *op. cit.*, p. 164-165.

³⁴ M. Chatenet, *op. cit.*, p. 149 ; A. D. L.-et-Ch., 3 E 27 / 282 : « ... parachever bien et duement pour sad altesse les murs restant a parachever pour clorre entierement le parc de chambort ... ».

³⁵ *Ibid.*, A. D. L.-et-Ch., 3 E 32 / 71, 6 juin 1645. Comprendre : les paroisses d'Huisseau et Thoury.

LE PONT MEDIEVAL ET LA RIVIERE.

Le Pont.

Pour le voir, il faut descendre dans une cour privée au n° 9 de la rue.

Le pont (fig. 14 et 15) comporte une arche centrale, flanquée de chaque côté d'une arche à peine plus petite ; ainsi que, tout au nord, une quatrième arche encore un peu plus petite. Face au pont, dans la cour, une terrasse en bois recouvre, d'après les occupants de la maison sise à l'angle, deux marches en position d'escalier. La cour conserve le profil d'un passage d'eau, plus creux face à l'arche centrale (la terrasse en bois est là pour pallier à cet inconvénient, sans gros travaux.).

Les caves du bâtiment attenant ne révèlent pas d'autres indices au non spécialiste du bâti que je suis.



Fig. 14 : Dans cette cour, le regard tourné vers Chambord, sous la route, l'ancien pont. Le manque de recul pour les photos (présence d'un haut mur parallèle, à 9 m face au pont) provoque un angle de fuite très important pour les arches 1, 2 et 4). Le montage n'a pu être possible qu'après une « trituration » des vues latérales, trituration dont l'imperfection se retrouve dans le résultat final.

Par ailleurs, le plan Poictevin met un terme à toute recherche sur ce bâtiment. Le moulin nord est donc situé en aval du pont.

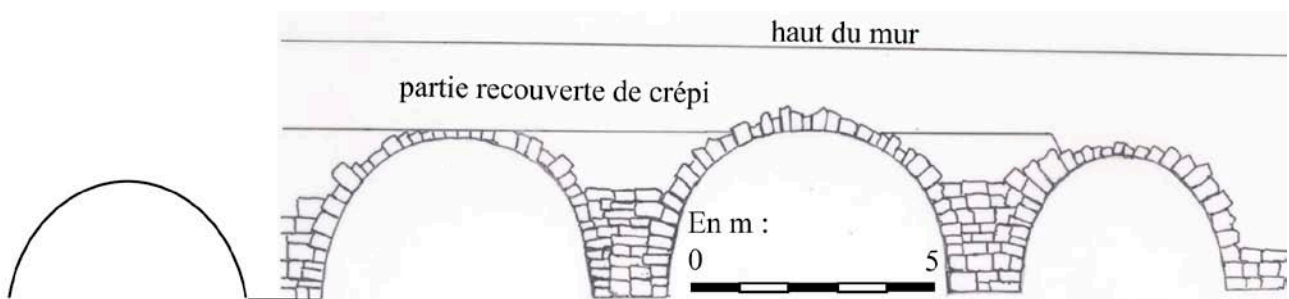


Fig. 15 : Essai de restitution du pont ; l'arche la plus à gauche figure selon le relevé de ses dimensions ; un dessin pierre à pierre, avec un recul disponible de 1,4 m à cet endroit, demanderait une démarche autre que photographique.

Réguler la rivière.

Payer pour surveiller et lutter contre un éventuel débordement de l'étang suppose qu'une régulation du niveau des eaux soit possible (et nécessaire face aux variations de flux de la rivière).

De même, la mise en arrêt des moulins pendant la pêche de l'étang indique que le niveau de celui-ci pouvait être abaissé jusqu'à assécher les arrivées d'eau aux moulins.

Rien ne peut s'opposer à l'installation sous le pont d'un système, composé d'un seuil et de pelles de décharge.



Fig. 16 : Création d'une chute à l'intérieur du bâtiment par un seuil maçonné et des pelles de décharge en position de forte retenue sur les trois passages à droite, retenue moindre à gauche..

Comme pour le moulin représenté à la figure 16, la régulation de l'étang de Chambord peut se comprendre ainsi :

1. Sous les arches du pont, les pelles de décharge sont abaissées³⁶; l'étang est plein, la rivière coule par-dessus les pelles. Le moulin sud peut fonctionner ; le moulin nord doit utiliser une dérivation pour être alimenté.

2. Sous les arches du pont, les pelles de décharge sont entièrement relevées : l'issue de l'eau est ouverte en grand ; l'étang se vide, les moulins chôment.

L'étang, vidé, peut-être pêché (cas rapporté par la pièce Joursanvault : « *les moulins de la chaussée le comte, près Chambort, ont chomé certain temps pour prendre des poissons, audit étang, pour l'ostel monseigneur* » (entre 1344 et 1377).

³⁶ Elles retiennent l'eau.

Étude de l'altitude relative des prises d'eau.

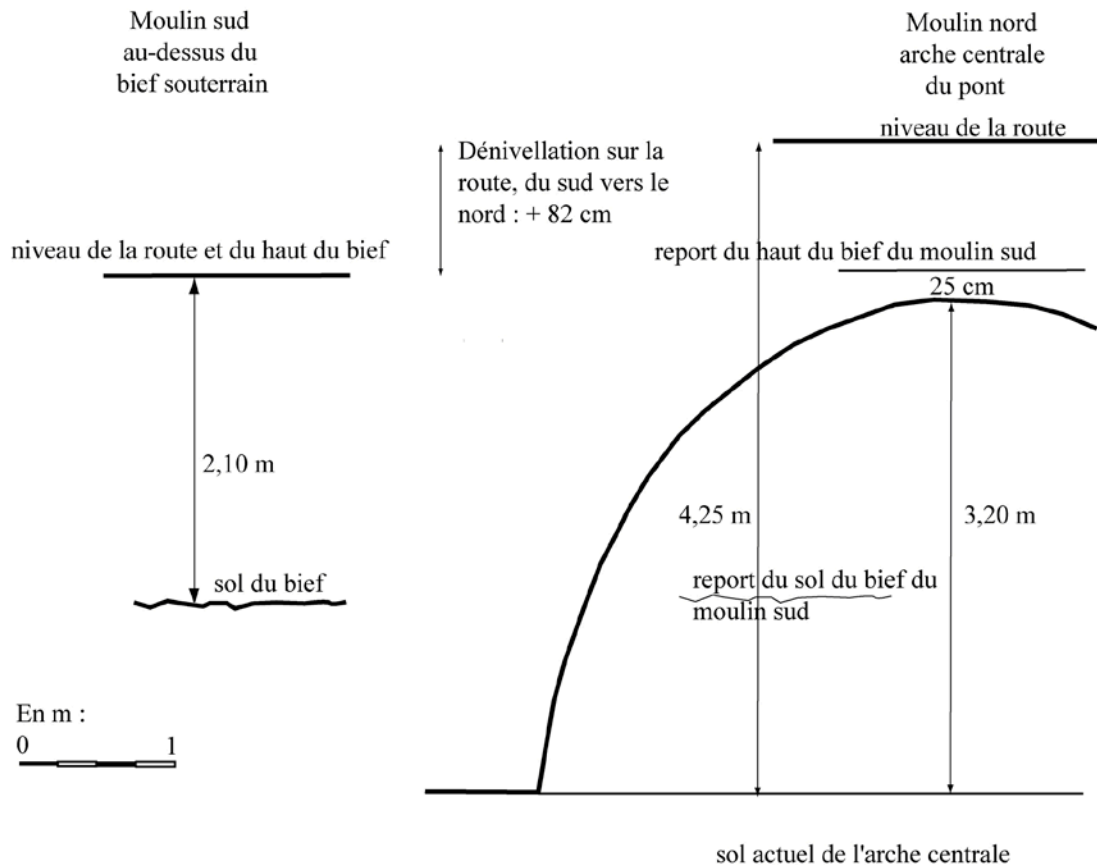


Fig.17 : Schéma réunissant le bief du moulin sud (à gauche, haut et bas) et l'arche centrale du pont du moulin nord, à droite.

Il convenait de s'assurer que ces altitudes relatives étaient cohérentes avec le fonctionnement décrit ci-dessus (fig. 17).

Un relevé au théodolite³⁷ fut effectué sur la route de Saumery, depuis le point où le bief du moulin sud la traverse jusqu'à l'arche centrale du pont du moulin nord. Entre ces deux points, l'altitude de la route s'accroît de 0.82 m, dans le sens sud – nord (voir la partie haute du schéma, deux niveaux et dénivellation).

Le niveau du haut du bief souterrain est connu à 20 ou 30 cm près (la maçonnerie qui ferme l'entrée du bief ne permet pas une meilleure précision et la hauteur de 2.10 m est un maximum). Le haut de l'arche centrale du pont nord est connu à quelques centimètres près. Si l'on s'en tient à ces niveaux, le haut de l'arche paraît 25 cm plus bas que le haut du bief, ce qui est dans la marge d'erreur sur l'estimation de ce dernier. On peut donc conclure à une relative égalité de niveaux entre ces deux points.

Il est raisonnable de compter pour le sol de l'arche une dénivellation de 1.35 m par rapport au sol (supposé ; il faudrait, pour savoir où il est exactement, dégager le pied de la maçonnerie fermant l'entrée) du bief. L'arche correspond, dans le fonctionnement de l'étang, à la bonde, au point le plus bas, permettant une vidange totale, tout en laissant couler la rivière.

³⁷ Fabrication Leica, type T110 ; le 28 octobre 2008.

Cette dénivellation autorise, également, l'installation d'un seuil³⁸, de pelles de décharge et la création d'une chute d'eau. Si le moulin sud fonctionnait avec, par exemple, une hauteur de un mètre d'eau dans son bief, la voûte du pont était encore à un mètre au dessus de l'eau.

³⁸ On peut se demander s'il en subsiste des traces.